

SEANCE DU 16 MARS 2015

Le seize mars deux mil quinze, à dix huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

Date de la convocation : Le 10 Mars 2015

Présents : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Yann COAT, Claude PIRIOU, Ollivier GUERVILLY, Arnaud LE BRAS, Laure ROPERS, Patrick HERVE, Joël PIRIOU, Yves GUILLAUME, Marie Annick HAMON.

Absents : Soizig OLLIVIER PAGE, Stéphane BASSET.

Secrétaire de séance : Yves GUILLAUME

PRESENTATION DE MR PANSART DE L'ADAC DE PROJETS DE MISE EN ACCESSIBILITE, AMENAGEMENT DU BOURG ET SECURITE

Monsieur PANSART de l'ADAC 22 fait une présentation de l'aménagement et accessibilité au centre bourg.

Dans le cadre de la réalisation simple du PAVE (Plan d'Aménagement des Voies et espaces Publiques) il présente un cheminement piétons de la salle polyvalente jusqu'à la boulangerie pour un montant HT de 30 000 €.

Accessibilité de l'église : un accès et un stationnement par le nouveau cimetière pour un montant HT de 15 000 €.

En ce qui concerne l'aménagement au centre bourg Place d'Armor (2 000 m²) deux solutions sont possibles : soit la réhabilitation de l'existant pour un montant de 30 000 € soit un réaménagement à neuf pour un montant compris entre 120 000 € et 150 000 €.

Une augmentation des places de stationnement serait envisageable sur la place d'Armor partie parking entre le coiffeur et les immeubles d'habitation : 8 places supplémentaires (terre-pierre) pour 40 000 €.

Selon l'étude de Mr PANSART, les coûts s'élèveraient à un montant compris entre 165 000 € et 285 000 € selon les choix effectués par le conseil municipal.

Accès lotissement de l'Argoat : Afin de sécuriser les entrées et les sorties, il faudrait prévoir un tourne à gauche et ralentir la vitesse. Acquisition du triangle et bande de terre pour chemin piétonnier à régulariser.

L'aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD 82, du centre bourg vers Quemper Guézennec : 20 000 € ou autres possibilités dans les parcelles du futur lotissement.

Afin de mener à bien ce projet, la collectivité va procéder à une consultation d'un maître

d'œuvre. Celui-ci réalisera des plans d'aménagement avec un programme des travaux et le montant total des travaux.

N° 01.1603.2015 : VENTE DE BOIS

Suite à l'annonce parue dans le bulletin communal concernant la vente de bois sur pied au lieu dit Chemin de Kernizan, le maire indique qu'il y a une proposition. Le maire propose donc de retenir l'offre de Mr GRATIET Anthony, de Kerdavid pour un montant de 60 €. Les travaux de coupe devront être réalisés au plus vite avec nettoyage des lieux.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de retenir la proposition de Mr GRATIET Anthony et lui cède le bois au lieu dit chemin de Kernizan pour 60 €.

N° 02.1603.2015 : LOCATION SALLE POLYVALENTE

Le maire fait part à l'assemblée d'une rencontre avec Mmes LECHEVESTRIER et SASSIER, responsables d'une association de Danse Country à LANNEBERT qui suite à un déménagement de l'une des responsables vont déplacer le siège social de l'association sur Saint Clet.

Elles souhaitent bénéficier de la salle polyvalente de SAINT-CLET, un soir par semaine à hauteur de 2 heures pour donner des cours.

Compte tenu des frais (électricité, eau ...) le maire propose de louer la salle polyvalente à l'association danse country à hauteur de 5 € par séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de louer la salle polyvalente pour 2 heures de cours par semaine de danse country à hauteur de 5 € par séance.

INFOS

Yann COAT demande l'assemblée si le questionnaire destiné aux jeunes de 11 à 18 ans appelle des observations. Le conseil approuve le questionnaire : il sera donc distribué aux jeunes de la commune.

Le maire fait part à l'assemblée que l'abri de jardin au terrain des sports a subi des dégradations, vitres cassées.

Remerciements de la famille RAOUL pour le décès qui l'a touché.

Le maire indique à l'assemblée qu'un faire part de naissance nous est parvenu pour la naissance de Cyrian, fils de Daniel et Soizig OLLIVIER-PAGE. Un cadeau de naissance lui sera remis.

Lavoir de Vosselec : L'entreprise ARMOR TP de Paimpol s'est chargé de sa démolition. Le montant des travaux est estimé à 200 €.

Olivier Guervilly indique que l'association « Le Printemps de SAINT-CLET » a fait parvenir

un courrier aux riverains du lotissement Stang Névez concernant la brocante des 18 et 19 avril. Le maire précise à l'assemblée qu'il n'a pas eu connaissance de ce courrier.

AMVTT : Une réunion de conciliation aura lieu le 17 mars à la mairie de Pontrieux.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Conseil Municipal

Le Maire